

Etat des lieux sur les zones humides à l'échelle de la région Bretagne

Partie 2- Enquête auprès des acteurs : synthèse des difficultés et besoins



Janvier 2012

Sommaire

Partie 2- Enquêtes auprès des acteurs « zones humides » bretons : synthèse des difficultés et besoins exprimés	4
2.1- Réseaux d'acteurs.....	4
a) Transversalité de la thématique « zones humides » et lisibilité dans le réseau d'acteurs	5
b) Echelle des échanges et groupes de discussions.....	5
2.2- Inventaires.....	6
a) Qualité des inventaires	9
b) Caractérisation des zones humides.....	9
c) Structuration des données	9
d) Difficultés d'accès aux données (hors Finistère)	10
e) Cohérence de la thématique « zones humides »	10
2.3- Gestion des zones humides.....	10
a) Les pratiques.....	11
b) Outils de gestion.....	12
c) Enjeux identifiés	13
2.4- Protection.....	13
2.5- Formation – Sensibilisation	14
2.6- SRCE – TVB.....	15
Annexe : liste des acteurs « zones humides » bretons contactés, de juin à novembre 2011	17

Partie 2- Enquêtes auprès des acteurs « zones humides » bretons : synthèse des difficultés et besoins exprimés

Dans ce document, deux symbologies sont utilisées :

- Difficultés exprimées par les acteurs
- ➔ Besoins exprimés par les acteurs

Les acteurs « zones humides » bretons ont été interrogés sur les difficultés qu'ils rencontrent, leurs attentes et besoins éventuels sur les thématiques suivantes¹ :

- réseaux d'acteurs
- inventaires - connaissance
- gestion
- protection
- formation et sensibilisation
- SRCE - TVB

Il n'y a pas de synthèse spécifique sur l'accompagnement des acteurs, puisque les difficultés et besoins identifiés sur cette thématique se retrouvent dans les autres parties.

Avertissement : Dans cette partie, les difficultés et les besoins sont rapportés tels qu'ils sont ressentis et exprimés par les acteurs enquêtés.

2.1- Réseaux d'acteurs

Liste des réseaux d'acteurs actuels concernés par la thématique des zones humides en Bretagne (non exhaustif) :

Réseaux régionaux :

- Groupe régional zones humides associant les services de l'Etat, animé par la DREAL
- Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB)
- Réseau des animateurs de bassins versants et de SAGE, dans le cadre du GP5, animé par l'AELB et la DREAL
- Réseau des animateurs SAGE du bassin Loire-Bretagne, animé par l'AELB
- Réseau Natura 2000, animé par l'IRPa (missionné par la DREAL)
- Association des chargés de mission Natura 2000 (pas d'informations)
- Association des techniciens des bassins versants bretons (ATBVB)

Réseaux départementaux :

- Groupe départemental zones humides du Finistère (GDZH 29), animé par la cellule d'animation sur les milieux aquatiques (Conseil général du Finistère – FMA)
- Groupe de travail départemental du Morbihan, animé par la DDTM 56
- Réseau d'échanges techniques sur les zones humides du Finistère, animé par la CAMA

¹ Voir en annexe la liste des structures interrogées

- Réseau des techniciens milieux aquatiques des Côtes d'Armor, animé par l'ASTER du Conseil général des Côtes d'Armor
- Réseau des techniciens rivières du Morbihan, animé par l'ASTER du Conseil général du Morbihan

Réseaux locaux :

- Commissions thématiques au sein des SAGE, des structures animatrices de bassins versants, etc...
- Réseaux naturalistes...

Les entretiens ont permis de mettre en évidence les difficultés et les besoins des acteurs sur cette thématique :

a) Transversalité de la thématique « zones humides » et lisibilité dans le réseau d'acteurs

- Difficulté pour la prise en compte globale des zones humides (multithématique), liée au cloisonnement des politiques auxquelles elles peuvent se rattacher, ainsi qu'au cloisonnement des réseaux et informations.
- Difficultés de communication et d'échanges d'informations dans la construction des différents documents de planification (ex. SCoT – SAGE).
- Difficultés à trouver des consensus entre toutes les parties concernées par ces milieux.
- Difficulté des acteurs pour identifier un référent ZH au sein des structures.
- Réseaux et échanges techniques existants sur la gestion, cloisonnés à une thématique spécifique (eau, espaces naturels, agriculture...).
- Difficultés d'échanges entre le terrain et la recherche, notamment concernant la gestion des zones humides : descente de références, et remontées d'expériences.

- ➔ Besoin d'identifier chaque acteur (réfèrent, rôles et actions zones humides)
- ➔ Besoin de favoriser les échanges entre acteurs des différentes thématiques (échanges d'expériences, de données, plateformes/forum d'échanges...) et de faciliter l'accès aux informations des différentes thématiques
- ➔ Nécessité d'un référent multithématique (animateur), à l'échelle départementale et/ou régionale

b) Echelle des échanges et groupes de discussions

Les entretiens ont fait ressortir différents échelons d'échanges et de discussions, existants à améliorer, ou à mettre en place.

- ➔ Echelon régional : co-construire un projet régional zones humides (avec structures de bassins versants, Chambre régional d'agriculture de Bretagne, structures associatives, etc.), mutualiser les questions réglementaires, les thématiques récurrentes, les questions scientifiques, les réflexions non spécifiques à un territoire.

Attentes d'une réelle politique zones humides au niveau régional.

- Echelon local : discussions techniques en lien avec les territoires, action territoriale, réseau de techniciens, etc.
- Echelon intermédiaire : discussion globale et technique au niveau départemental (ex. CAMA du Finistère), nécessité d'une passerelle entre l'échelon régional et l'action territoriale.
- Besoin de favoriser les échanges entre ces différentes échelles (diffuser au niveau régional les informations techniques circulant dans les réseaux départementaux et locaux, et inversement)

2.2- Inventaires

Un **inventaire de zones humides** correspond à l'ensemble des données de localisation et de caractérisation des zones humides sur un territoire donné (localisation, typologie, habitat, faune, flore, usage...). Ces données peuvent être synthétisées sous la forme de fiches ou informatisées dans une base de données et associées à une cartographie.

Tous les acteurs sont concernés par ce volet, qu'ils soient producteurs de données (inventaires de zones humides, production de données naturalistes) ou utilisateurs de ces données dans le cadre de la protection et la gestion des zones humides :

- Intégration dans les documents de planification (SAGE, SCoT, PLU...).
- Mise en place de plans d'actions opérationnels (identification de secteurs prioritaires, CTMA-ZH, projets d'aménagements...).
- Mise en valeur écologique ou paysagère.
- Base de connaissance pour l'application de la réglementation (projets urbanistiques, réseaux routiers...).

Les inventaires de zones humides sont un préalable essentiel à la mise en place de stratégies de préservation de ces milieux.

Les inventaires ont démarré en Bretagne dans les années 2000. Les méthodologies (critères d'identification des zones humides, données récoltées, structuration, etc.) se sont construites au fur et à mesure, localement, avant que des méthodes plus structurées soient proposées.

Parallèlement des données naturalistes sont récoltées depuis de nombreuses années, souvent de façon non-standardisée. Ces données ne sont pas directement rattachées aux inventaires de zones humides tels que définis précédemment.

Fonctionnement actuel au niveau des départements :

Côtes d'Armor

Cadre méthodologique

Il n'existe pas de cadre méthodologique défini à l'échelle départementale. Certaines structures porteuses de SAGE ont mis en place leur méthodologie (guide méthodologique, cahier des charges, base de données).

Centralisation et diffusion

Les SAGE centralisent les inventaires réalisés sur leur territoire (cartographies et bases de données). Il n'y a pas de centralisation à l'échelle départementale.

Indices

Il n'y a pas d'attribution d'indices de « fiabilité » des inventaires, mais certains SAGE peuvent ne pas valider des inventaires et demander des compléments lorsque la méthode n'est pas compatible avec la méthodologie du SAGE (SAGE Saint-Brieuc, Blavet, Rance-Frémur Baie de Beussais...)

Diffusion

Certains SAGE diffusent les données zones humides (SAGE Saint-Brieuc et Blavet), d'autres ont cela en prévision. Il n'y a pas de diffusion à l'échelle départementale.

Financements

Le Conseil général des Côtes d'Armor finance la réalisation des inventaires de zones humides à hauteur de 20%, dans le cadre de contrats territoriaux milieux aquatiques (pas de financement des inventaires réalisés dans le cadre de la révision des PLU). L'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 % sous certaines conditions¹.

Finistère

Cadre méthodologique

La CAMA du Conseil général du Finistère, en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques a mis en place un cadre méthodologique pour la réalisation des inventaires à l'échelle locale :

- Critères d'identification et de délimitation basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009
- Procédure de concertation validée au niveau départemental
- Structuration des données (logiciel GWERN)

Tout cela est précisé dans un guide méthodologique comprenant un cahier des charges type.

Centralisation et diffusion

Les SAGE centralisent les données d'inventaires de zones humides. La CAMA centralise l'ensemble des inventaires réalisés par les maîtres d'ouvrages locaux (communes, structures porteuses de SAGE, structures porteuses d'actions opérationnelles sur les bassins versants, EPCI).

Indices

Ces inventaires font l'objet d'une fiche bilan (par la CAMA) et d'une proposition d'attribution d'un indice de fiabilité lié à la méthodologie employée. Ils sont ensuite validés par le groupe départemental sur les zones humides.

Diffusion

Les inventaires validés par le groupe départemental sont intégrés à l'inventaire permanent des zones humides (IPZH 29). L'IPZH est consultable en ligne sur le site dédié aux zones humides du Finistère : <http://www.zoneshumides29.fr/> .

Financements

Le financement des inventaires par le Conseil général sont conditionnés au respect du cadre méthodologique. Les inventaires sont financés à hauteur de 30% par le Conseil général du Finistère, et 50 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, sous conditions¹.

¹ si l'inventaire s'inscrit dans un projet global à l'échelle d'un bassin versant ou territoire de SAGE - Accompagnement financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation des inventaires de zones humides : Les inventaires strictement communaux ne sont aidés qu'en dehors des procédures de révision et d'élaboration des documents d'urbanisme et en cas d'impossibilité avérée de réaliser l'inventaire à l'échelle d'un bassin versant ou d'une intercommunalité.

Ille et Vilaine

Cadre méthodologique

Il n'existe pas de cadre méthodologique défini à l'échelle départementale. Les structures porteuses de SAGE ont mis en place leur méthodologie (cahier des charges, base de données pour certains).

Centralisation

Les SAGE centralisent les inventaires réalisés sur leur territoire (cartographies et bases de données). La DDTM 35 a démarré un travail de centralisation des inventaires réalisés sur le département (cartographie, bases de données), dans un premier temps pour une utilisation interne. Une réflexion est en cours sur les besoins et moyens de diffusion des données par la suite, pour une sensibilisation et une mise à disposition auprès des acteurs.

Indices

Il n'y a pas d'attribution d'indices de « fiabilité » des inventaires. Le SAGE Rance-Frémur Baie de Beaussais peut ne pas valider des inventaires et demander des compléments lorsque la méthode n'est pas compatible avec la méthodologie du SAGE. Le SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne a réalisé les inventaires selon une méthodologie unique.

Diffusion

Certains SAGE diffusent les données zones humides (Bassin côtiers de la région de Dol de Bretagne, Sélune...), d'autres ont cela en projet (Rance-Frémur Baie de Beaussais...). Il n'y a pas de diffusion à l'échelle départementale. Cela est en réflexion par la DDTM.

Financements

Le Conseil général d'Ille et Vilaine finance la réalisation des inventaires de zones humides à hauteur de 20% du coût TTC, et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 % sous conditions¹.

Morbihan

Cadre méthodologique

Il n'existe pas de cadre méthodologique défini à l'échelle départementale. Certaines structures porteuses de SAGE ont mis en place leur méthodologie (guide méthodologique, cahier des charges, base de données, sur le SAGE Blavet, Scorff...).

Centralisation

Les SAGE centralisent les inventaires réalisés sur leur territoire (cartographies et bases de données), sauf au niveau du Golfe du Morbihan (pas de structure identifiée pour le portage du SAGE).

La DDTM 56 a démarré un travail de centralisation des inventaires réalisés sur le département (cartographie, quelques données de caractérisation : la liste des données centralisées a été validée en groupe départemental), pour une utilisation en interne et une mise à disposition des bureaux d'études, des structures de bassin versant, des communes, etc. Une réflexion est en cours sur les moyens de diffusion de ces données.

Indices

Il n'y a pas d'attribution d'indices de « fiabilité » des inventaires. Le SAGE Blavet peut ne pas valider des inventaires et demander des compléments lorsque la méthode n'est pas compatible avec la méthodologie du SAGE.

Diffusion

Certains SAGE diffusent les données zones humides à la demande (SAGE Blavet...). Il n'y a pas de diffusion à l'échelle départementale. Cela est en réflexion par la DDTM.

Financements

Le Conseil général du Morbihan finance la réalisation des inventaires de zones humides à hauteur de 20% du coût TTC, et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 % sous conditions¹.

Sur le volet connaissance, des difficultés et des besoins ont été exprimés. Ils sont synthétisés dans les points suivants :

a) Qualité des inventaires

- Hétérogénéité dans l'exhaustivité des inventaires, les méthodes employées, les données recueillies.
- Qualité disparate de la numérisation des inventaires (difficultés d'exploitations, compilation).
- Difficultés pouvant être liées aux compétences des techniciens et bureaux d'études (pédologie et végétation).
- Perte possible d'exhaustivité après concertation et validation des inventaires (niveau communal).
- Difficultés des SAGE pour le suivi de l'application des cahiers de charges d'inventaires lorsqu'ils ne sont pas maîtres d'ouvrage.
- Difficultés des SAGE pour vérifier la qualité des inventaires en vue d'une validation par la CLE ou le bureau de CLE
- Questionnement par rapport à l'actualisation des anciens inventaires (quand et par qui ?).

- ➔ Besoin d'une qualification des données et inventaires homogène au niveau régional : qualité, exhaustivité, méthodes employées, validation, etc.
- ➔ Besoin d'un cadrage méthodologique au niveau régional, pour la réalisation des inventaires restants, et l'actualisation des anciens inventaires.

b) Caractérisation des zones humides

- ➔ Nécessité de caractériser les habitats, de disposer d'informations sur les espèces présentes, l'état de conservation, les fonctions remplies (évaluation fonctionnelle) et sur l'évolution des milieux
- ➔ Besoins de critères et méthodes pour l'évaluation fonctionnelle des zones humides
- ➔ Nécessité d'inventorier aussi les zones humides mises en culture, drainées, etc. ne présentant pas les critères floristiques de zones humides.
- ➔ Nécessité d'inventorier les zones humides dégradées / altérées : pouvant être restaurées pour la compensation.
- ➔ Besoins de critères et méthodes d'identification des zones humides ne présentant plus des caractéristiques de zones humides mais intéressantes dans le cadre d'une restauration ou réhabilitation.

c) Structuration des données

- Hétérogénéité des bases de données d'inventaires zones humides et des qualités de numérisation (difficultés de compilations).
- Questionnements sur l'administration et la gestion des données d'inventaires.
- Données naturalistes, espèces et habitats :

- Pas référencées, ni centralisées, « éparpillées »
- Récoltées ponctuellement : nécessité d'accompagner la diffusion des données

→ Besoins de critères pour les bases de suivi des inventaires par les SAGE, et pour la structuration et l'administration des bases de données d'inventaires

d) Difficultés d'accès aux données (hors Finistère)

Besoins identifiés :

- Favoriser la mise à disposition des données zones humides pour leur prise en compte dans tout projet d'aménagement.
- Localiser les données (producteurs de données, centralisation, etc.).
- Organiser les circuits d'échanges des données entre producteurs de données, SAGE, DDTM, et autres structures, et favoriser ces échanges.
- Echelles de centralisation souhaitées : départementale, SAGE.
- Diffusion des données intéressante à l'échelon régional : consultation et visualisation des données (ex. via le GIP Bretagne-Environnement), et mise à disposition des données (ex. via GéoBretagne).

e) Cohérence de la thématique « zones humides »

- Questionnements par rapport à la prise en compte des inventaires de zones humides dans les documents de planification (SAGE, SCoT, PLU, TVB...).
- Questionnements par rapport au rôle des CLE dans la réalisation et la validation des inventaires.

- Besoin de clarifier l'articulation entre les inventaires réalisés avec des objectifs différents (urbanisme, biodiversité, qualité de l'eau, usages...).
- Besoin de proposer une méthodologie permettant d'intégrer les données zones humides produites localement (validité terrain) pour la déclinaison locale de la TVB.
- Besoin de clarifier le rôle et la responsabilité des CLE dans la réalisation et la validation des inventaires.

2.3- Gestion des zones humides

Les inventaires de zones humides sont un support pour la mise en place d'actions de gestion adaptées à ces milieux. Il peut s'agir de différents types d'interventions : entretien de zones humides, restauration, réhabilitation, valorisation (aménagement, ouverture au public...).

Les objectifs et le cadre de ces actions sont variés et peuvent être regroupés en trois grands types :

- Gestion agricole
- Gestion dans le cadre de programme d'actions sur les bassins versants
- Gestion patrimoniale/conservatoire

Il existe des outils d'aide à la mise en place d'actions de gestion des zones humides en Bretagne, à destination des aménageurs, structures bassins versants, gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs, etc. :

- Le guide des pratiques agricoles des prairies en zone humide du Morbihan (fruit d'un travail en partenariat entre les collectivités, les services de l'Etat, les associations et la profession agricole du Morbihan, et animé par la Chambre d'agriculture) → paru en 2009
- Le guide méthodologique pour la réalisation des études préalables aux contrats territoriaux milieux aquatiques – volet zones humides (CTMA-ZH) sur le département du Finistère (guide du Conseil général du Finistère et Forum des Marais Atlantiques) : ce guide permet de définir des enjeux et objectifs zones humides à l'échelle d'un territoire, de définir des zones prioritaires et d'élaborer un programme d'actions → paru en 2010
- Le rapport sur la gestion agricole des zones humides du Finistère (Chambre d'agriculture du Finistère) → paru en 2010
- Le guide technique de gestion et d'aménagement des zones humides du Finistère (Conseil général du Finistère) → parution début 2012

Les entretiens ont mis en évidence des difficultés liées aux pratiques de gestion des zones humides (point de vue technique, scientifique...), et à la mise en place des différents outils de gestion existants (limites des outils, difficultés administratives...).

a) Les pratiques

Besoins de références régionales partagées sur :

→ les pratiques en zones humides :

- par rapport aux types de milieux, d'habitats et d'espèces
- par rapport aux enjeux des territoires (notamment pour l'optimisation de certaines fonctions, ex : épuration)
- pour la réhabilitation de zones humides et la mise en place de mesures compensatoires
- besoin de références techniques concrètes pour les agriculteurs, gestionnaires et techniciens de bassins versants, notamment sur les petites zones humides « ordinaires »

→ le suivi de la gestion (indicateurs)

→ l'évaluation économique des pratiques, et la mise en relation avec l'évaluation économique des services rendus

Besoins d'échanges :

- Nécessité de favoriser les transferts de savoir-faire (ex : au sein de la profession agricole, de la recherche au terrain)
- Besoin de partager les expériences

Difficulté particulière identifiée : l'application du code forestier est en opposition avec certaines actions de restauration de zones humides (déboisement de peupleraies ou de plantations de résineux...).

b) Outils de gestion

Sont uniquement présentés ici les outils évoqués en entretiens, sur lesquels des difficultés sont rencontrées.

✓ **Dispositif MAET**

- Eligibilité limitée des territoires
- Pas de prise en compte du suivi de l'évolution des milieux
- Nombreux freins à la souscription des agriculteurs au dispositif (craintes par rapport aux contrôles, lourdeur administrative...)
- Difficultés à faire souscrire des MAE-ZH hors exploitations laitières

→ Besoin d'une réflexion régionale pour les futures aides zones humides de la PAC 2014

✓ **Dispositif Armor Nature sur le département des Côtes d'Armor**

- Outil qui n'est pour le moment pas « euro-compatible » (sort du cadre du Programme de développement rural hexagonal) mais qui fonctionne bien.

✓ **Contrat territorial milieux aquatiques - volet zones humides (CTMA-ZH)**

- Freins à la mise en place de CTMA-ZH :
 - Nécessité d'une volonté politique
 - Nécessiter de créer une dynamique de territoire, plus présente sur les grands ensembles de marais que sur les territoires à « petites zones humides »
 - Rôle très important de l'animation de terrain, afin de motiver des propriétaires et gestionnaires des parcelles concernées
- Rôle important de l'animation territoriale

✓ **Contrats Natura 2000**

- Limites d'utilisation de l'outil dans le périmètre du site Natura 2000
- Pas de financement du suivi de l'évolution des milieux

Des constats, des questionnements et des difficultés sur l'ensemble de ces outils ont été exprimés lors des entretiens. Cela concerne :

- La pérennité de ces dispositifs
- La durée limitée des aides financière pour la gestion dans le cadre de ces dispositifs (programmes Life, MAEt, contrats Natura2000...)
- La lourdeur administrative pour le montage des dossiers, et leurs coûts associés
- Des interventions parfois difficiles par rapport au foncier
- L'importance de la concertation et de l'animation
- Le besoin d'informer les collectivités sur les outils à disposition
- Le manque parfois de maîtres d'ouvrage, et de maîtres d'œuvre (entreprise formées à la gestion des zones humides)

✓ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

Il ne s'agit pas directement d'un outil de gestion mais cette mesure fiscale est conditionnée au respect d'engagements de gestion.

- lourdeurs administratives pour la mise en place
- peu d'intérêt financier pour les propriétaires
- questionnements des communes sur la compensation par rapport à la perte de recette

→ Besoin d'informations et de clarifications sur la fiscalité et le foncier autour de l'exonération de la TFNB

c) Enjeux identifiés

- Maintenir l'activité agricole en zones humides et impliquer les agriculteurs dans une gestion favorable à la préservation des zones humides (producteurs de services publics).
- Favoriser la complémentarité entre la gestion agricole des zones humides et la gestion par les collectivités et associations, notamment sur les milieux délaissés par les agriculteurs, à intérêt pour la biodiversité ou la ressource en eau.
- Identifier les têtes de bassin versant comme zones prioritaires d'intervention.

2.4- Protection

Les inventaires de zones humides sont un support essentiel de la protection de ces milieux.

a) Application de la Police de l'eau

→ Nécessité de connaître la fiabilité des inventaires et leur exhaustivité pour leur utilisation en appui de l'application de la police de l'eau

- Difficultés pour constater l'ensemble des infractions

b) Documents de planification et prise en compte des zones humides

- PLU et cartes communales identifiés comme les outils prioritaires pour sortir les zones humides de la constructibilité
- Manque d'information sur l'effectivité et la qualité de la prise en compte des inventaires de zones humides dans les PLU

→ Besoin de clarifications sur les contenus « zones humides » de chacun des documents de planification et les liens entre ces documents (ex : difficulté de cohérence entre SCoT et SAGE).

→ Besoin de clarifications sur les possibilités du règlement du SAGE par rapport notamment à la loi sur l'eau et à la réglementation des pratiques.

c) Protection foncière

- Questionnement sur l'indemnisation des servitudes (Zone stratégique pour la gestion de l'eau - ZSGE...)
- Acquisition par les collectivités (structures porteuses de SAGE, de CTMA) peu développée : plusieurs freins identifiés (pression foncière, morcellement du foncier, freins politiques, priorisation des acquisitions, pérennisation de la gestion, manque de lisibilité, etc.)
- Développement de stratégies zones humides sur les Espaces naturels sensibles (politiques départementales)
- Acquisition parfois difficile en lien notamment avec le morcellement du parcellaire, la pression foncière

→ Besoin d'éclairage et de retours d'expériences sur l'acquisition de zones humides par les collectivités

d) ZHIEP et ZSGE

- Questions sur la faisabilité et la pertinence de ces outils

e) Compensation

- Difficultés pour la mise en place de la compensation lorsque les inventaires n'identifient pas les zones humides dégradées/potentielles.
- Difficultés par rapport au foncier (compensation sur les terres agricoles ? Acquisitions ?...)
- Questionnements par rapport aux zones humides littorales, sur le domaine public maritime (DPM) : non inventoriées, peu de connaissances sur leurs fonctionnalités, comment mettre en place la compensation sur ces zones, etc.

→ Besoin de références scientifiques, juridiques sur les zones humides littorales du DPM

→ Besoin de retours d'expériences et de références sur la compensation

→ Besoin de clarifications sur la mise en œuvre de la compensation (choix des zones, gestion, foncier, etc.), sur son organisation (jeu d'acteurs, rédaction des cahiers des charges, etc.)

f) Divers

- Arrêté de protection de biotopes : apporte une protection forte mais n'est pas un outil de gestion

2.5- Formation – Sensibilisation

De nombreuses formations existent, notamment au sein des différentes structures (Conseil général d'Ille et Vilaine à destination des techniciens du Conseil général, DDTM, associations à destination de leurs bénévoles, etc.). Ces formations visent généralement des milieux ou pratiques spécifiques (tourbières, pédologie, etc.). Des formations sont aussi proposées aux acteurs au niveau régional. Les acteurs interrogés ont soulevés certains points :

- Formations proposées encore très orientées « milieux remarquables »

- Besoin d'élargir les formations aux zones humides « ordinaires », besoin de réponses techniques concrètes sur la gestion.
- Besoin de formation à destination des référents départementaux (techniciens ASTER) afin d'assurer la cohérence des actions, des outils techniques au niveau régional.

La protection des zones humides est inefficace sans une prise de conscience politique, collective et locale. Des actions de sensibilisation visent les différents acteurs concernés : usagers, exploitants agricoles, élus, etc.

- Sensibilisation des riverains et autorités locales souvent limitée aux enjeux patrimoniaux liés aux zones humides.
- Besoin de sensibilisation et de documents de communication à destination des agriculteurs, du grand public, des communes, etc.
Elargir la sensibilisation auprès des riverains et autorités locale, aux enjeux économiques se rattachant à la présence des zones humides.
Valoriser les intérêts et faire prendre conscience du rôle des zones humides (usagers, exploitants) afin de limiter l'abandon de ces espaces.
- Lisibilité sur ce qu'implique, sur les usages et pratiques, le classement en « zone humide » dans un inventaire de connaissance, dans les documents d'urbanisme, etc., et plus largement sur les contraintes (réglementaires, etc.) qui vont peser sur les zones humides par la suite.
- Intérêt à disposer d'outils régionaux pour la sensibilisation autour des zones humides.

2.6- SRCE – TVB

Des questionnements et besoins ont été exprimés par les acteurs sur la mise en place du SRCE et la définition des TBV :

- Acteurs en attente de directives régionales et d'éléments de méthodes

Questionnements sur :

- La déclinaison du national au local : en attente de retours d'expériences
- La prise en compte des inventaires de terrain de zones humides dans la TVB
- Le rôle de chaque acteur dans la mise en place du SRCE (Conseils généraux, intercommunalités, SAGE, etc.), et dans l'accompagnement des collectivités pour la traduction du SRCE au niveau local
- L'organisation départementale : instance départementale SRCE à mettre en place : COPIL SRCE - groupe départemental ZH élargi - schéma départemental ENS...
- Le contenu du SRCE :

- Doit donner des directives et lignes de conduite, pas de gestion dans le détail
- Comment seront recréées les connexions ?

Attentes par rapport à l'élaboration du SRCE :

- Clarification du contenu de la TVB et de sa déclinaison aux différentes échelles
- Clarification sur le niveau de protection et la portée juridique de la TVB
- Méthode d'élaboration du SRCE en adéquation avec le terrain, répondant aux questions concrètes des acteurs (comment faire sur le terrain), élaboré en concertation sur le territoire d'action régional
- Tester des éléments de méthode sur le terrain

Besoins de méthodes et de données :

- Manque : cartographie des habitats (hors sites Natura2000). Besoin de méthodes pour prendre en compte les données « espèces » dans l'élaboration de la TVB
Difficultés pour définir l'état de conservation des habitats, milieux, populations...

Annexe : liste des acteurs « zones humides » bretons contactés, de juin à novembre 2011

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : délégations Armor – Finistère et Ouest – Atlantique
- Association CŒUR Emeraude
- Association des techniciens des bassins versants bretons Bretagne Vivante
- Association Viv'Armor Nature
- Conservatoire botanique national de Brest
- Conservatoire du littoral
- Conseil général des Côtes d'Armor - ASTER
- Conseil général du Finistère – CAMA
- Conseil général du Morbihan – ASTER 56
- Conseil général d'Ille et Vilaine
- Conseil régional de Bretagne
- Chambre régionale d'agriculture de Bretagne et Chambre d'agriculture du Finistère
- Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne (CRESEB)
- Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor (DDTM22)
- Direction départementale des territoires et de la mer d'Ille et Vilaine (DDTM35)
- Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan (DDTM56)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL)
- Eau et Rivières de Bretagne
- Forum Centre-Bretagne environnement (FCBE)
- Fédération départementale agréée pêche et de protection des milieux aquatiques du Morbihan (FDAPPMA56)
- GIP Bretagne Environnement
- Groupe mammalogique breton (GMB)
- Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- Institut régional du patrimoine de Bretagne (IRPa)
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- Pays de Redon et de Vilaine - SCoT
- Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)
- Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB)
- SAGE : animateurs des structures porteuses de SAGE
- Structures animatrices de bassins versants : seulement sur les territoires sans référents SAGE ou sans structure identifiée pour le portage du SAGE ; et les structures porteuses de contrats territoriaux milieux aquatiques avec un volet zones humides.
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM)
- Université de Rennes 1 – ECOBIO
- Université de Rennes 2 – COSTEL

